Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 13 (1868)

Heft: 21

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

trésorier Werdmüller disposa aussitôt d'une partie de son effectif, et, ne gardant avec lui que 500 Bernois, il envoya le reste de cette troupe renforcer un détachement zuricois qui, dès le 26 avril, avait été occuper Frauenfeld et d'autres lieux du bailliage thurgovien (1). Cette mesure était destinée à former les représailles de l'occupation des bailliages libres par les cinq cantons catholiques.

Le bailliage thurgovien, placé sous la souveraineté des sept anciens cantons (2), se trouvait pendant la guerre de 1712 dans une position exceptionnelle. Ce pays contenait de nombreux couvents; plusieurs prélats et couvents étrangers y tenaient des seigneuries ecclésiastiques et malgré cela les deux tiers environ de la population y professaient la religion réformée.

(A suivre.)



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes:

une partie de ce détachement aurait été dirigé sur Rüti ; il aurait donc été se réunir au corps zuricois de Grüningen. En tout cas ce détachement devait être peu con-

sidérable, car il n'en est fait aucune mention dès lors.

(1) Nous croyons pouvoir estimer la force du contingent zuricois détaché en Thurgovie à environ 800 hommes. La présence d'un corps bernois dans cette contrée nous est confirmée par le Journal des opérations (Kriegsraths Manual) du 5 mai 1712. La généralité bernoise y rapporte que le gouvernement de Zurich lui ayant demandé un second renfort de 2000 hommes pour occuper la Thurgovie, elle n'avait pu accéder à cette demande, mais qu'elle ne s'était pas opposée à ce que les troupes commandées par le colonel de Wattenwyl fussent employées, en tout ou en partie, à cette occupation. Ce fait nous explique pourquoi le corps bernois, employé au siége de Wyl, se trouva réduit à 500 hommes, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Le corps bernois envoyé en Thurgovie aurait donc ainsi compté environ 900 hommes, moins le détachement dirigé sur Rüti.

(2) Nous rappelons ici que le pays de Thurgovie avait été conquis sur la maison d'Autriche par les sept anciens cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Lucerne, de Zurich, de Glaris et de Zug, qui transformèrent cette contrée en un bailliage commun qu'ils gouvernaient alternativement, en nommant à tour de rôle

et pour deux ans, un baillif qui résidait à Frauenfeld.

Le Thurgau, qui était le bailliage le plus considérable de la Suisse, comprenait les villes d'Arbon, Bischofzell, Frauenfeld, Diessenhofen; les bourgs de Weinfelden, Pfyn, Steckborn, Neunforn et Gottlieben; les couvents d'hommes de Reichenau (appartenant actuellement au grand-duché de Baden), de Rheinau (annexé au canton de Zurich en 1803), Fischingen, Ittingen, Kreuzlingen, Tænnikon et Feldbach; les couvents de femmes de Paradies, Münsterlingen, Kalkrain et St-Katharinenthal. Des prélats et couvents étrangers y possédaient des seigneuries ecclésiastiques. Ainsi l'évêque de Constance possédait Arbon, Bischofzell et Gottlieben. Le chapitre de Constance tenait Altnau. Le couvent d'Einsiedlen avait Eschenz. L'abbé de St-Gall était seigneur de Sitterdorf, Oberberg, etc. L'ordre de St-Jean de Jérusalem avait une commanderie à Tobel. Il s'y trouvait, en outre, de nombreuses seigneuries laïques, parmi lesquelles Zurich, outre sa part à la souveraineté du pays, possédait la juri-diction de Pfyn, Weinfelden, Steinegg, Neunforn, Utweil, etc. Le bailliage thur-govien comptait en tout neuf villes et bourgs, onze couvents, cinquante paroisses et un grand nombre de juridictions. Voyez: Etat et délices de la Suisse, etc.,

Berne, le 30 septembre 1868.

Tit. — La transformation des susils s'approchant de son terme et les sabricants ainsi que les contrôleurs devant bientôt se vouer à d'autres occupations, il est de toute nécessité, en vue du bon entretien des armes à seu qui sera consié aux employés des arsenaux dans les Cantons, que l'expérience technique gagnée dans la fabrication nous soit conservée. Le Département s'est décidé en conséquence à faire donner aux sonctionnaires ou aux ouvriers employés dans ces arsenaux une instruction solide dans la connaissance des susils se chargeant par la culasse, sur leur réparation et leur contrôle. A cet effet il a organisé deux cours qui auront lieu successivement du 4 au 15 et du 15 au 26 novembre prochain à Winterthour.

Le personnel qui prendra part à ces cours sera fourni pour le premier par les

cantons de:

Zurich, Schwyz, Glaris, Zoug, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell R.-E., Appenzell R.-I., Schaffhouse, St-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie.

Pour le second, par les cantons de :

Berne, Lucerne, Fribourg, Uri, Unterwalden Haut et Bas, Soleure, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

Les Cantons pourront, suivant leur grandeur, envoyer 1 à 4 hommes à ces cours. Il est à désirer que l'on envoye à ces cours non seulement des ouvriers mais aussi des employés d'arsenaux possédant des connaissances techniques.

Le personnel pour le premier cours se rendra pour le 4 novembre, celui du second cours pour le 15 novembre, à 3 heures de l'après-midi, dans la fabrique de MM. Sulzer frères, à Winterthour, et se présentera, pourvu de feuilles de route cantonales, au commandant du cours, M. le capitaine Chausson, contrôleur d'armes.

La Confédération prend les frais d'instruction à sa charge; en revanche le personnel des deux cours, soit les Cantons ont eux-mêmes à pourvoir aux frais de voyage, d'entretien et de logement; enfin il ne sera point payé de solde par la Confédération.

En portant ces dispositions à votre connaissance nous vous prions de nous envoyer, d'ici au 18 courant, un état nominatif exact du personnel que vous enverrez à Winterthour. — Veuillez agréer, etc.

Berne, le 6 octobre 1868.

Tit. — Comme il a été constaté que des carabines avaient un pas de rayure plus faible que le modèle de 1864 et qu'elles perdaient de leur précision par la transformation, nous avons pris les mesures pour ne faire transformer que les carabines dont le pas de rayure n'est pas plus faible que 1 à 25 pouces ou 75 centimètres.

Nous vous invitons en conséquence de ne pas envoyer à la transformation les carabines qui ne sont pas conformes à cette ordonnance et afin que nous sachions quelles sont celles de ces armes qui sont impropres à la transformation, de nous indiquer jusqu'au 31 courant au plus tard le nombre des carabines de votre canton qui sont réellement en état de subir la transformation.

En revanche, le Département se déclare prêt à faire transformer également et aux frais de la Confédération, les fusils de chasseurs que dans le temps les Cantons se sont procurés à leurs frais et dont la transformation n'avait pas été prévue

jusqu'à présent.

Mais comme il est avant tout nécessaire que nous ayons un état exact du nombre de ces fusils, nous vous prions de nous faire savoir, également jusqu'au 31 octobre courant, si et combien vous possédez de fusils de chasseurs, en état d'être transformés, au-dessus du chiffre prévu pour la transformation par circulaire du 29 mai 1867.

Dans l'attente d'une réponse précise nous saisissons cette occasion pour vous assurer, très honorés Messieurs, de notre parfaite considération.

> Le chef du Département militaire fédéral, WELTI.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé:

Le 5 septembre, M. Fontannaz, Emile, à Noville, vétérinaire militaire avec le grade de 2e sous-lieutenant;

grade de 2º sous-lieutenant;

Le 16, M. Chappuis, Charles, à Grandvaux, 2º sous-lieutenant commis d'exercice;

Le 18, M. Willer, Georges, à Yverdon, capitaine de la compagnie de sapeurs du
génie nº 1 R. C.;

Le 25, M. Piguet, John-Philippe, capitaine du centre nº 2 du bataillon R. C. nº 9;

Le 3 octobre, MM. Buxcel, Constant, à Lausanne, capitaine de la compagnie de
sapeurs du génie nº 1 d'élite; de Mestral, Henri, à St-Saphorin, sous-lieutenant
de la compagnie de dragons nº 34 R. F.; Corthésy, Jules-Fs, à Brenles, capitaine
des chasseurs de gauche du bataillon R. C. nº 2; Ponnaz, Jean-Louis, à Cully, capitaine des chasseurs de droite du bataillon R. C. nº 6;

Le 7 MM. Jaques, Jules-Victor, à Ste-Croix, capitaine du centre nº 1 du ba-

Le 7, MM. Jaques, Jules-Victor, à Ste-Croix, capitaine du centre no 1 du bataillon R. C. no 1; Wild, Jules, à Lausanne, lieutenant quartier-maître du ba-

taillon R. C. nº 6;

Le 9, M. Jaquier, Fs-Rodolphe, à Prahins, major du bataillon R. F. no 112; Le 10, MM. Meylan, Jaques-Henri, à Lausanne, capitaine des chasseurs de gauche du bataillon R. C. no 5; Fontannaz, Henri, à Lausanne, lieutenant du centre no 1 du bataillon R. C. no 5;

Le 15, MM. Bugnon, Ami, à Nyon, commandant du bataillon R. C. no 7; Burnand, Paul, à Moudon, commandant du bataillon R. C. nº 2; Amiet, Louis, à Mur, commandant du bataillon R. C. no 1; Mullener, Fritz, à Montcherand, capitaine quartier-maître du bataillon R. C. no 9; Gaulis, Eugène, à Lausanne, capitaine du centre no 3 du bataillon R. F. no 113; Gallandat, Frédéric, à Yvonand, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon R. C. no 11; Mabille, Gustave, à Yverdon, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon R. F. no 112; Le 16, MM. Jaccard, Auguste, à Ste-Croix, major du bataillon R. F. no 112; Che-

seaux, Benjamin, à Lavey, capitaine des chasseurs de droite du 26º bataillon; Rossier, Henri, à Vevey, médecin de bataillon avec grade de capitaine; Barnaud,

Alfred, à Bex, médecin d'escadron avec grade de lieutenant.

Espagne. — Une révolution militaire a éclaté récemment en Espagne. L'armée et la marine, dirigées surtout par les généraux Serrano et Prim et par l'amiral Topete, ont constitué un gouvernement provisoire, et la reine Isabelle a dû se réfugier en France. En attendant que des élections prochaines tranchent la question controversée de la République fédérative ou de la Monarchie constitutionnelle (avec le duc de Montpensier pour roi), les adresses et les bons avis de toute espèce pleuvent sur le gouvernement provisoire. On lui demande même de Berne la suppression de l'armée qui a fait la révolution, à quoi les généraux dictateurs ont généreusement répondu en faisant monter d'un grade tous leurs frères d'armes!

Etats-Unis. — Après un séjour d'environ quatre années en Europe, le général Mc Clellan vient de rentrer aux Etats-Unis. Son arrivée à New-York a été signalée par de grandes ovations et par une belle démonstration populaire. Le 2 octobre une foule d'environ 25 mille hommes, dit le National Intelligencer, a défilé sous ses fenêtres à l'hôtel de la 5me Avenue, et quelques mots de remerciement que lui a adressés le Little Mac ont été couverts de hourras frénétiques. Tandis que quelques personnes veulent voir là un heureux symptôme en faveur des candidats démocratiques de la prochaine élection présidentielle, d'autres y voyent une manifestation essentiellement militaire qui ne peut qu'être favorable à la candidature du général Grant.